

**DIVISION  
DU 1<sup>er</sup> DEGRE  
Bureau de la formation  
continue**

Affaire suivie par :  
Peggy KREMPP-ARCHER  
JBL/PKA/11-2015/451

Tél : 03 88 45 92 44  
Fax : 03 88 61 43 15

peggy.krempp@ac-strasbourg.fr

65, avenue de la Forêt Noire  
67083 Strasbourg Cedex

Strasbourg, le 3 novembre 2016

Le Directeur académique des Services  
de l'Education Nationale du Bas-Rhin

à

Mesdames les directrices et Messieurs  
les directeurs de SEGPA de collège,

Mesdames les directrices et Messieurs  
les directeurs des écoles,

Mesdames et Messieurs les instituteurs  
et professeurs des écoles

S/c de Mesdames et Messieurs les  
inspecteurs de l'Education nationale du  
Bas-Rhin

**Objet :** Stage de préparation au Diplôme de Directeur d'Etablissement d'Education Adaptée et Spécialisée (DDEEAS) - Année scolaire 2017-2018

**Réf. :** Arrêté du 19 février 1988 modifié créant le DDEEAS  
Cirulaire n° 95-003 du 4 janvier 1995 (B.O. n° 2 du 12 janvier 1995)  
Arrêté du 9 janvier 1995 (B.O. n° 5 du 2 février 1995)

J'ai l'honneur de vous informer qu'un stage de préparation au Diplôme de Directeur d'Etablissement d'Education Adaptée et Spécialisée aura lieu au cours de l'année scolaire 2017-2018 à l'Institut National Supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes Handicapés et les Enseignements Adaptés (I.N.S.H.E.A.) à SURESNES.

Vous voudrez bien prendre connaissance des conditions exigées et de la procédure à suivre pour pouvoir présenter votre candidature.

## **II CONDITIONS**

### **1. Relatives au statut**

Peuvent être candidats les instituteurs et les professeurs des écoles du 1<sup>er</sup> degré, les personnels d'enseignement général, technique et professionnel titulaires du second degré, les personnels d'éducation et les personnels d'orientation titulaires, ainsi que les personnels de direction d'un établissement public réunissant les conditions suivantes :

### **2. Relatives à l'exercice dans le corps**

Il est conseillé d'accorder une priorité aux candidats ayant encore au moins trois années de services à effectuer après l'année de stage.

### **3. Relatives à l'ancienneté**

Les candidats doivent avoir occupé pendant 5 ans au moins au 1<sup>er</sup> septembre de l'année de l'examen des fonctions dans un emploi relevant du domaine de l'Adaptation et de l'Intégration Scolaires, dont 3 ans après l'obtention de l'un des diplômes requis (cf ci-dessous) ou après la nomination à titre définitif dans un emploi de psychologue scolaire.

#### 4. Relatives aux diplômes

Les candidats doivent être titulaires de l'un des diplômes suivants :

- Certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires ou l'un des diplômes auxquels il se substitue ;
- Diplôme de psychologie scolaire délivré par les universités habilitées à cet effet par le Ministère de l'Education nationale ;
- Diplôme d'Etat de Psychologie Scolaire, créé par le décret n° 89-684 du 18 septembre 1989 portant création du diplôme d'Etat de psychologie scolaire ;
- les candidats non détenteurs du Diplôme d'Etat de Psychologie Scolaire doivent avoir été nommés à titre définitif dans un emploi de psychologue scolaire.

### **III/ CONSTITUTION DU DOSSIER**

Le dossier de candidature est constitué d'un engagement (annexe I), d'un état de services (annexe II) et d'un avis du supérieur hiérarchique direct (annexe III).

Vous devez obligatoirement y joindre les pièces suivantes :

- une lettre de motivation
- la photocopie du dernier rapport d'inspection.

Ce dossier sera à retirer lors de la réunion d'information, et à retourner complété par votre supérieur hiérarchique à :

Direction des services départementaux de l'Education nationale du Bas-Rhin  
Division du 1<sup>er</sup> Degré  
Bureau de la formation continue  
65 avenue de la Forêt noire  
67083 STRASBOURG Cedex

pour le **vendredi 13 janvier 2017**, délai de rigueur.

### **REUNION D'INFORMATION**

Une réunion d'information destinée aux personnels qui souhaiteraient suivre ce stage de formation sera organisée le :

**Lundi 28 novembre 2016 à 17h00**  
**A la Direction des services départementaux**  
**de l'Education nationale du Bas-Rhin**  
**65 avenue de la Forêt noire à Strasbourg**  
**Salle Coeurdevey.**

Pour le Directeur académique,  
L'Inspecteur de l'Education nationale adjoint

Jean-Baptiste LADAIQUE

